



CONCOURS VMF 2015

RÈGLEMENT du CONCOURS de SAUVEGARDE VMF

ARTICLE 1

Le concours annuel de sauvegarde VMF a pour vocation d'encourager la restauration et la mise en valeur de toutes les formes du patrimoine monumental (structure, décor, environnement, animation...)

ARTICLE 2

Ce concours est ouvert aux propriétaires privés, associations et uniquement aux adhérents VMF ainsi qu'aux artisans sous condition que l'opération soit située sur le territoire français. En sont exclus les membres du conseil d'administration, les délégués, les délégués adjoints et les salariés de l'association.

ARTICLE 3

Chaque participant fait acte de candidature pour tous les prix en relation avec l'opération de restauration en cours ou achevée. La liste des prix est mise à jour annuellement et adressée avec le formulaire d'inscription.

ARTICLE 4

Le candidat remplit le formulaire joint complété d'un dossier selon les modalités précisées par les donateurs. L'ensemble est à adresser par l'adhérent au délégué VMF du département où est situé le monument concerné où il réside **avant le 15 FEVRIER de chaque année**.

ARTICLE 5

Le jury composé des donateurs, du Président, de la Secrétaire Générale et de personnalités qualifiées se réunit courant avril. Le jury décerne les prix et peut décider de modalités particulières en attribuant une médaille, un diplôme. Le jury est souverain : aucune réclamation ne pourra être prise en considération.

ARTICLE 6

Les lauréats et les délégués sont avertis par le Président. Le lauréat s'engage à rester adhérent VMF pendant au moins 5 ans.

Les dossiers qui auront retenu l'attention du jury, mais qui n'auront pas obtenu de prix, pourront être présentés à d'autres concours. Dans ce cas, le secrétariat demandera au candidat son autorisation et pourra lui proposer de représenter son dossier ultérieurement.

ARTICLE 7

Tous les dossiers sont restitués. La remise des prix a lieu à l'Assemblée Générale annuelle des VMF courant juin. Le délégué organise aussi dans son département une manifestation mettant à l'honneur le lauréat et le donateur.

ARTICLE 8

Pour chacun des dossiers lauréats, l'association se réserve le droit de conserver une ou plusieurs photographies en vue de les publier dans sa revue et de les conserver dans ses archives.

ARTICLE 9

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

ARTICLE 10

L'association VMF ne pourra être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être reporté ou annulé.

CONSTITUTION D'UN DOSSIER CONCOURS de SAUVEGARDE VMF

PRESENTATION : **obligatoirement** un protège-document à pochettes transparentes (2 feuilles recto verso par pochette) format 21 x 29,7 cm, sans attaches métalliques et **sans anneaux**.
Une présentation **soignée** est recommandée.

CONSIGNES GENERALES POUR ETABLIR UN DOSSIER :

- Ⓐ un formulaire d'inscription. Il est à insérer rempli en bonne et due forme en **première page** du protège-document.
- Ⓐ la situation géographique de l'édifice (photocopie d'une carte Michelin PAS de carte d'état-major)
- Ⓐ une photo aérienne ou d'ensemble illustrant l'objet du prix
- Ⓐ un bref historique et la transmission aux propriétaires actuels (achat ou héritage en précisant l'année)
- Ⓐ une description de l'*état initial*, un résumé des *travaux déjà effectués* et de ceux à *entreprendre*
- Ⓐ le(s) devis des *travaux à entreprendre* : un simple résumé et le montant des frais à engager. Le mode de financement : emprunts (durée), apport personnel, recettes venant d'animation, etc...
- Ⓐ des *photographies* (tirages papier 10 x 15 cm minimum) de qualité (bien contrastées, ni floues, ni surexposées, ni sous-exposées) à **l'exclusion de photocopies** et de scènes familiales.
Elles seront légendées, collées toutes **dans le même sens de lecture (format portrait)** sur papier blanc et insérées dans les pochettes du protège-document.
- Ⓐ un **CD ROM** (*fichier JPEG uniquement haute définition*) 15 à 20 vues maximum

INDICATIONS PARTICULIERES A AJOUTER PAR CATEGORIE ET PAR PRIX

Catégorie EDIFICE sur la liste des prix du concours VMF

- Ⓐ formulaire VMF EDIFICE
- Ⓐ l'historique d'une page précise aussi (sans les différentes alliances familiales) les événements, anecdotes ou personnages illustres dans l'Histoire ou au plan local, l'époque de la construction (éventuellement le nom de l'architecte), les différents remaniements architecturaux intervenus,
- Ⓐ un plan sommaire dessiné à la main montrant la disposition des bâtiments les uns par rapport aux autres, un pigeonnier, un étang, une forêt... ou copie du cadastre,
- Ⓐ des *photographies avant restauration* (si possible) et **après restauration** prises sous le même angle. montrant l'extérieur des bâtiments (toutes les façades), la disposition de l'ensemble, l'édifice dans son environnement y compris certains éléments partiels comme un escalier, une tour, un détail sculpté, etc...., les restaurations à venir.
- Ⓐ le CD montre les façades avant restauration (si possible) et leur état actuel

Le Prix VMF – FONDATION DU PATRIMOINE

- Ⓐ formulaire VMF-FONDATION du PATRIMOINE et règlement VMF-FONDATION du PATRIMOINE
- Ⓐ contenu du dossier analogue au prix VMF édifice

Les Prix FRENCH HERITAGE SOCIETY (FHS) récompensent un monument historique classé ou inscrit, ouvert au public. Le versement du prix s'effectue en 2 fois : 50 % avant les travaux et 50 % à leur achèvement.

- Ⓐ formulaire FHS et règlement FHS
- Ⓐ contenu du dossier analogue au prix VMF édifice
- Ⓐ *nature particulière du financement* : subventions (Etat, organisme privé ou public) d'un montant au moins égal à la donation FHS. Un apport personnel peut compléter le financement associé pour un monument inscrit.



CONCOURS VMF 2015

Catégorie DECOR

le prix CHAYETTE & CHEVAL

Il récompense la restauration d'un décor à préserver ou déjà restauré (trompe-l'œil, papier peint, toile peinte, ...) ou d'un ensemble de décor intérieur (salon, boudoir, antichambre)

- ◎ formulaire CHAYETTE & CHEVAL et règlement CHAYETTE & CHEVAL
- ◎ renseignements complémentaires : (origine : atelier,...), un résumé des étapes de la restauration menée ou à mener, ...
- ◎ des *photographies montrant les étapes de la restauration ou les parties à rénover*
- ◎ un CD ROM du décor, objet du prix et des vues de l'endroit où il se trouve

le prix « INTERIEURS » BACOT- DE LENCQUESAING

Il encourage l'aménagement intérieur et l'ameublement de pièces : salons, chambres, salle à manger, billard, (**à l'exception des salles de bain et des cuisines**) en adéquation avec l'architecture et l'époque d'une demeure ancienne reçue par héritage ou achetée.

- ◎ formulaire VMF INTERIEURS et règlement VMF INTERIEURS
- ◎ renseignements complémentaires : description de l'état initial des pièces, un résumé des travaux déjà effectués et de ceux à entreprendre
- ◎ des *photographies avant réhabilitation* (si possible) et **après réaménagement**, prises sous le même angle des intérieurs ainsi que du bâtiment
- ◎ un CD ROM de vues extérieures du bâtiment et des vues des pièces aménagées

Catégorie ANIMATION

le prix de L'INSTITUT SUPERIEUR DES ARTS (IESA) :

Il récompense la volonté de sauvegarde et de transmission d'un patrimoine privé mis en valeur par le biais de l'animation culturelle et la valorisation touristique du patrimoine. Il comprend :

- un chèque d'une valeur de 2 300 €
- la réalisation d'une étude de valorisation du patrimoine par un groupe d'étudiants en 2^{ème} année et d'un enseignant. L'étude de faisabilité débouchera sur plusieurs propositions de développement. Une seconde phase de l'étude (aide technique d'un professionnel) accompagnera le propriétaire pour la réalisation du projet retenu.
- Un cycle de formation de 4 mois (mars à juin) à Paris au siège de l'IESA en « Valorisation touristique et culturelle du patrimoine, outils méthodologiques et analyse du territoire »

◎ formulaire VMF – IESA et règlement VMF-IESA

- ◎ le *circuit de visite* intérieur montrant: collections, meubles originaux ou ensembles mobiliers, tapisseries, souvenirs historiques des personnages marquants ayant habité ou ayant séjourné dans les lieux, fresques, etc... et les extérieurs : parc, jardin et l'ensemble des abords offerts aux visiteurs.
- ◎ une description des *animations* déjà entreprises ou en projet : circuits, expositions, festivals, fêtes des plantes, manifestations de toutes sortes....
- ◎ le *matériel de communication* : coupures de presse, reportages, programmes des manifestations, dépliants, disquettes, etc....
- ◎ des photographies des bâtiments, des intérieurs visités et des manifestations
- ◎ un CD ROM présentant la propriété et les animations engagées

Pour tous renseignements s'adresser à Isabelle Pabion 01 40 62 61 77 et isabelle.pabion@vmfpatrimoine.org